



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Libye

Question écrite n° 103669

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur le développement touristique de la Libye. En effet, ce pays qui fut fermé au monde du fait de la volonté de son régime durant près de trente ans, a pris une nouvelle orientation à la demande du président Khadafi. Cette nouvelle orientation d'ouverture devrait mener à l'attrait renouvelé notamment pour les paysages et surtout les vestiges archéologiques présents dans ce pays. C'est pourquoi il serait souhaitable que la France s'intéresse au développement touristique de la Libye, sachant l'image d'expérience et de compétence que nous avons dans ce domaine dans toute la Méditerranée. Les groupes et entreprises françaises spécialistes dans le secteur de l'hôtellerie seraient sûrement intéressés par un tel axe de développement. Il lui demande donc de lui indiquer quelle action interministérielle il compte mener en cette direction.

Texte de la réponse

Conscient du potentiel touristique de la Libye et des opportunités que représente son développement à travers la coopération franco-libyenne pour les entreprises françaises du secteur, le ministre délégué au tourisme a signé le 19 avril 2004 un accord de coopération avec son homologue libyen, M. Ammar Al Mabrouk Ltayef, lors de la visite en France du Dr Choukri Mohamad Ghanem, Premier ministre libyen. Cet accord de coopération précise les axes autour desquels des actions pourront être concrétisées, à savoir l'aménagement et la planification touristique, la formation, la mise en valeur touristique du patrimoine culturel, la promotion et l'appui institutionnel à l'administration libyenne du tourisme. Le 25 novembre 2005, un arrangement administratif relatif à la mise en oeuvre de l'accord de coopération du 19 avril 2004 a été signé. Il prévoit notamment l'aménagement des zones d'investissement touristique qui constitue un dossier prioritaire pour la partie française dans la mesure où les opportunités d'affaires sont importantes pour les opérateurs français du secteur. L'agence d'ingénierie, ODIT France, a rédigé une première proposition détaillée d'assistance technique relative à l'aménagement des zones de Sabratha et Tobrouk, transmise en mars 2005. Cette proposition est toujours en cours de négociation. Cet arrangement prévoit également la formation aux métiers du tourisme, la mise en valeur du patrimoine culturel ainsi que

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE103669>

la promotion touristique, ODIT France ayant réalisé gracieusement une pré-étude d'implantation d'un office du tourisme libyen à Paris. Enfin, s'agissant de l'appui institutionnel à l'administration du tourisme, la direction du tourisme a accueilli des représentants de l'administration libyenne en décembre 2005. La visite du Président Kadhafi en France, à l'automne 2006, pourrait être l'occasion de concrétiser la signature du contrat avec ODIT France.

Données clés

- Auteur : [M. Éric Raoult](#)
- Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 103669
- Rubrique : Politique extérieure
- Ministère interrogé : tourisme
- Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9545
- Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11148